

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 mars 2019 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 14/03/2019

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	Ex	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU	Ex	Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	Ex	Monsieur AUDINET	X	CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX	X	Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM	Ex	Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	X	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	Ex	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	X
Monsieur OLIVIER	X	Monsieur MEYERVILLE		Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190320-2019-33-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BAILAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur GANDRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2019, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190320-2019-33-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

DELIBERATION N° 2019 - 33**Objet : Affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement du budget principal****Rapporteurs : Jacques DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au SMICVAL prévoit, qu'après l'approbation du compte administratif par le conseil syndical, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Considérant qu'en M14, le résultat n-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement.

Considérant que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est ainsi, conformément à cette instruction, affecté :

- en priorité à la couverture du déficit de fonctionnement antérieur le cas échéant,
- puis à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- éventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- à la section de fonctionnement, pour le solde.

Considérant que la Commission Finances s'est réunie le 27 février 2019 et a émis un avis favorable.

Considérant que la situation financière du Compte Administratif 2018 telle que présentée fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Pour mémoire	
Déficit investissement antérieur reporté (c/001)	416 468,77 €
Excédent antérieur reporté (c/002)	2 499 106,83 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/18	325 421,68 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/18	2 824 528,51 €
Résultat d'investissement au 31/12/2018	-516 253,42 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18	- 718 825,53 €
Restes à réaliser en dépenses	404 834,23 €
Restes à réaliser en recettes	133 475,00 €
Solde des restes à réaliser	- 271 359,23 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement (c/1068)	990 184,76€

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20190320-2019-33-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2019
 Date de réception préfecture : 21/03/2019

Solde disponible affecté comme suit :	
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (c/002)	1 834 343.75 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	c/002 1 834 343.75 €	c/001 718 825.53€	c/1068 990 184.76 €

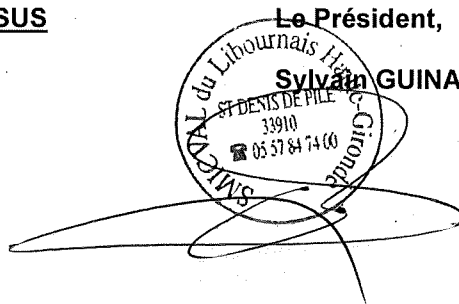
Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, (35 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 3 procurations, accepte l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A SAINT DENIS DE PILE, le 20 mars 2019

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190320-2019-33-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019